

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois de novembre, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de la Plaine, en session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence de Mme Sylvie BARBAULT, Maire.

Etaient Présents : BARBAULT S. CHAUVEAU M. CHIRON M. GOURDON L. GODET V. TESSIER L.
LEROUX J. BERNIER T. CLERGEAU S. LANDREAU T. GEAIS J. BROSSEAU H.
Excusée : FARDEAU-FUZZEAU M.

Membres en exercice : 13 Membres présents : 12
Convocation du 6 novembre 2024

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Jocelyn GEAIS

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

SOMMAIRE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2024
2. Présentation des rapports annuels du service d'assainissement, du service de l'eau potable, du service de gestion des déchets de Cholet Agglomération
3. Délibération sur la convention de groupement des commandes pour la pré-collecte des déchets ménagers hors foyer
4. Modification du calendrier de la collecte porte à porte, calendrier des nouvelles déchetteries et déploiement sur la collecte des bio déchets
5. Délibération subvention à Loisirs Pluriel
6. Organisation des animaux en divagation
7. Vote des tarifs des salles pour 2025
8. Compte rendu des commissions
9. Organisation du 12 décembre
10. Délibération prévoyance du personnel
11. Questions diverses

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2024

Après avoir été invité à formuler d'éventuelles remarques ou observations, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2024.

2. PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS DU SERVICE ASSAINISSEMENT, DU SERVICE DE L'EAU POTABLE, DU SERVICE GESTION DES DECHETS DE CHOLET AGGLOMERATION

M. Michel CHIRON présente les rapports annuels : du service assainissement, du service de l'eau potable, du service gestion des déchets, rédigés par CHOLET Agglomération.

- service assainissement : 89% des habitations sont raccordées au réseau d'assainissement collectif et 11% des habitations disposent d'un système d'assainissement non collectif. Sur l'ensemble du territoire de Cholet Agglomération, il existe 33 stations dont 10 sont non-conformes. Pour la nouvelle station d'épuration commune à La Plaine et Somloire, les études sont terminées et trois permis de construire sont déposés et en cours d'instruction.

- service de l'eau potable : 1735 km de canalisations de distribution d'eau potable sont nécessaires pour couvrir l'ensemble du territoire de l'agglomération, dont 58% sont en PVC, 22% en fonte, 17% en PEHD. Le volume d'eau potable vendu sur le territoire représente 5598250 m3 en 2023.

- service gestion de déchets : actuellement 47% de la collecte des ordures ménagères résiduelles et 85% du tri sélectif sont réalisés en porte à porte. Chaque habitant de Cholet Agglomération produit en moyenne 456 kilos de déchets par an (ordures ménagères résiduelles, emballages ménagers, verre, dépôts en déchetteries, textiles et bio-déchets). Pour réduire cette quantité par habitant, l'agglomération a lancé deux campagnes en 2023 pour le broyage des déchets verts pour les particuliers, a mis en place des composteurs collectifs et incite les habitants à s'équiper d'un composteur ou lombricomposteurs. Cholet Agglomération attribue des bons de 50€ pour l'achat d'un composteur après demande des particuliers.

3. DELIBERATION SUR LA CONVENTION DE GROUPEMENT DES COMMANDES POUR LA PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS HORS FOYER (délibération n° 2024-072)

Le conseil approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à conclure avec Cholet Agglomération et les communes membres pour la passation des marchés relatifs à l'acquisition de fournitures d'équipements de pré-collecte des déchets ménagers hors foyer pour la période 2025-2026. Cholet Agglomération procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélections des co-contractants, signera et notifiera les marchés correspondants, exécutera partiellement les marchés au nom de l'ensemble des autres membres du groupement, résiliera le cas échéant les marchés conclus.

Pour la commune de La Plaine, le montant maximum des équipements pour la pré-collecte des déchets ménagers hors foyer s'élève à 22000 euros pour la période 2025-2026.

4. MODIFICATION DU CALENDRIER DE LA COLLECTE PORTE A PORTE, CALENDRIER DES NOUVELLES DECHETTERIES ET DEPLOIEMENT SUR LA COLLECTE DES BIO DECHETS

Jusqu'au 29 juin 2025, aucun changement des jours et horaires de collecte. A partir du 30 juin 2025, les jours de collecte sont modifiés comme suit : la collecte des emballages ménagers (bacs jaunes) sera effectuée le mardi des semaines impaires ; la collecte des ordures ménagères résiduelles (bac noir ou marron) sera effectuée le mercredi des semaines paires.

5. DÉLIBÉRATION SUBVENTION A LOISIRS PLURIEL (délibération n° 2024-073)

Le conseil vote une subvention d'un montant de 244 euros au profit de l'association Loisirs Pluriel.

6. ORGANISATION DES ANIMAUX EN DIVAGATION

Une convention avait bien été signée en 2021 avec le Hameau Canin pour une durée de trois ans. Le Hameau Canin n'a pas souhaité reconduire cette convention. Actuellement en raison d'un grand nombre d'abandon d'animaux, il n'y a aucune structure ou association qui accepte de récupérer les animaux en divagation. Lorsque l'animal n'est ni pucé, ni tatoué, il est quasiment impossible de retrouver le propriétaire de l'animal.

7. VOTE DES TARIFS DES SALLES POUR 2025 (délibération n° 2024-076)

La commission bâtiments propose de reconduire en 2025 les tarifs de 2024. Le conseil fixe les tarifs de location 2025 pour les différentes salles, comme suit :

Espace Fêtes et Saveurs (ex-salle des fêtes)

Grande salle + espace traiteur			
Repas ou soirée familiale			
1 jour		2 jours	
Plainais	Extérieur	Plainais	Extérieur
300 €	380 €	450 €	570 €
Vin d'honneur mariage (9-15 heures)			
Plainais	Extérieur		
130 €	150 €		
Réunion familiale après sépulture : 70 €			
Réunion professionnelle : 70 €			
Grande salle + espace traiteur + salle de restauration			
Repas ou soirée familiale			
500 €	600 €	750 €	900 €
Vin d'honneur mariage (9-15 heures)			
Plainais	Extérieur		
200 €	220 €		

- Concours divers (belote, tac-tick...) (1/2 journée) organisés par les associations plainaises :

Grande salle + espace traiteur	
semaine	week-end
85 €	150 €
Grande salle + espace traiteur + salle de restauration	
130 €	200 €

RAPPEL :

Les associations plainaises bénéficient de deux gratuités par année civile de l'Espace Fêtes et Saveurs pour organiser leurs manifestations y compris leur assemblée générale.

Les tarifs et les conditions appliquées sont accordés uniquement aux associations plainaises, toutes demandes d'associations extérieures seront étudiées au cas par cas ultérieurement ;

Les concours de palets ne sont pas autorisés à l'Espace Fêtes et Saveurs.

Salle de la Nongille

1 jour		2 jours	
Plainais	Extérieur	Plainais	Extérieur
140 €	170 €	200 €	250 €
Réunion familiale après sépulture : 70 €			
Réunion professionnelle : 70 €			

Les locations seront possibles sur des périodes de location bien déterminées à savoir :

- du vendredi 20 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025 inclus
- du vendredi 14 février au dimanche 16 février 2025 inclus
- du vendredi 11 avril au dimanche 13 avril 2025 inclus
- du jeudi 29 mai au dimanche 31 août 2025 inclus
- du vendredi 24 octobre au dimanche 26 octobre 2025 inclus
- du vendredi 19 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026 inclus.

Salle du Parc

1 jour		2 jours	
Plainais	Extérieur	Plainais	Extérieur
160 €	190 €	220 €	270 €
Réunion familiale après sépulture : 70 €			
Réunion professionnelle : 70 €			

Le prix de location de la salle paroissiale est fixé à 30 euros par jour, et précise que la salle paroissiale peut être louée uniquement si les familles louent la salle du parc.

Salle des Bambous

1 jour		2 jours	
Plainais	Extérieur	Plainais	Extérieur
110 €	140 €	170 €	200 €
Réunion familiale après sépulture : 70 €			
Réunion professionnelle : 70 €			

Location possible lorsque les travaux d'aménagements intérieurs seront terminés.

Salle multisports

Les associations locales, pour favoriser la vie associative, il est convenu d'accorder la gratuité aux associations locales qui solliciterait la salle en 2025. Toutefois, une participation sera demandée de 250 euros si l'association utilise le chauffage.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les particuliers ne peuvent plus louer la salle multisports.

Caution ménage

Les tarifs sont reconduits en 2025 :

- pour la salle du parc et la salle de la Nongille à 75 euros,
- pour l'espace Fêtes & Saveurs :
 - grande salle + espace traiteur à 150 euros,
 - grande salle + espace traiteur + salle de restauration à 225 euros.

8. COMPRE RENDU DES COMMISSIONS

• Commission affaires sociales

○ CCAS

Le repas des aînés a réuni 66 personnes qui ont apprécié le repas et l'Espace fêtes et saveurs. Pour les personnes absentes et qui ont répondu à l'invitation, elles recevront un colis qui seront distribués par les membres du Centre Communal d'Action Sociale.

• Commission lotissement / environnement

○ Parc Saint Protais

Le jeu du Parc Saint Protais a fait l'objet de plusieurs observations lors des contrôles de conformité. La commission a opté pour l'installation d'un nouveau jeu dont le coût d'achat s'élève à 13347.60€ ttc. Le financement de ce projet sera étudié lors de la préparation du budget 2025.

Le charme dans le parc de la mairie a été élagué, l'entreprise Elagage du Moulin de Tillières a conseillé un futur taillage en forme de buisson.

- Curage de la mare rue de la Gagnerie
L'entreprise BOUCHET de Vezins est chargée d'établir un devis pour le curage de la mare.
- **Commission bâtiments/équipements sportifs**
 - Salle multisports
Le nettoyage de la salle multisports a été confié à la société GSF. En raison de la démolition de la salle de sports des Cerqueux, deux associations sportives (badminton et fustal) demandent des créneaux pour l'utilisation de notre salle et les représentants de cette même commune ont sollicité le stockage de leurs tribunes.
Le ballon d'eau chaude sera changé semaine 47 par l'entreprise BORDRON, qui effectuera une vérification de la VMC.
 - Eglise
La commission de sécurité s'est réunie le 16 octobre dernier. Considérant le changement de mode de chauffage, le SDIS a indiqué qu'il était nécessaire de déposer une déclaration de travaux au titre de la sécurité. D'autre part, une vérification réglementaire après travaux sera réalisée par la société APAVE dont la prestation s'élève à 720 euros TTC.
 - Éclairage public
Les candélabres situés près de la salle de sports ont été remis en place.
 - Sanitaires parc Saint-Protais
La commission retient le devis de la société FRANCIOLI qui a présenté un devis d'un montant 41053.20€ ttc pour un sanitaire constitué d'une cabine PMR. Il reste à estimer le coût de la réalisation de la dalle béton, les raccordements aux réseaux et la création du cheminement piétonnier.
 - Divers
L'entreprise SRAM propose : la réalisation d'une grille de protection pour la ventilation de la pompe à chaleur de la Maison de l'Enfance pour un montant de 149,28€ ttc, la réfection d'une trappe de puits pour un montant de 192.62€ ttc, un système de verrouillage des portes cloisons dans l'Espace fêtes et saveurs pour un montant de 300.18€ ttc
Lors de la prochaine réunion de conseil, un représentant du SIÉML interviendra sur le thème des énergies renouvelables et donnera des informations pour l'aide à la décision. Le SIÉML proposera l'établissement d'une convention.
- **Commission finances**
 - Remboursement anticipé prêt restaurant scolaire (FCTVA) (délibération N°2024-076)
Sur proposition de la commission, le conseil valide le remboursement anticipé de la totalité du prêt de 150 000 euros contracté auprès du Crédit Agricole.
 -
 - Facturation consommation eau à Bordron (délibération n° 2024-075)
La somme de 360 euros sera facturée à l'entreprise Bordron suite à la fuite d'eau à l'Espace fêtes et saveurs l'été dernier. Le raccordement était défectueux.
- **Commission voirie**
 - Sentier de randonnée à l'étude
Michel CHAUVEAU étudie l'ouverture du Sentier des Ménards (version longue) qui emprunterait des chemins sur la commune de Saint Paul du Bois, reste à déterminer s'ils sont du domaine public ou domaine privé. Enfin, une variante du Sentier des Ménards pourraient être envisagée par le lieudit « La Maison du Bois » qui est bien sur le domaine public.
 - Aménagement sortie école
Pour cet aménagement, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise BOUCHET DE Vezins.

9. ORGANISATION DU 12 DÉCEMBRE

Le 12 décembre prochain, le personnel communal, les élus et conjoints sont invités à une « Journée à Paris » pour une visite de l'Assemblée Nationale et une visite de l'Hôtel de Ville de Paris. La commune prend en charge le transport qui sera effectué par RICHOU Voyages pour un montant de 2 350 € ttc, et le déjeuner à l'Assemblée Nationale.

La mairie et l'agence postale seront fermées le 12 décembre 2024.

10. DÉLIBÉRATION PRÉVOYANCE DU PERSONNEL (délibération N°2024-074)

Afin de répondre aux enjeux de santé au travail, de maintien d'un niveau de vie décent aux agents en situation d'arrêt de travail, d'attractivité du secteur public, d'équilibre financier et de dialogue social, les Présidences des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pays de la Loire et les organisations syndicales représentatives de la Région Pays de la Loire ont souhaité mutualiser la mise en œuvre et le suivi des garanties de prévoyance complémentaires pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés et non affiliés de la région.

Sur proposition du centre de gestion de Maine-et-Loire, le conseil décide d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque de prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune. Il sera nécessaire de souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95% du revenu net des agents en cas d'incapacité temporaire de travail ou d'invalidité à effet du 1^{er} janvier 2025. La commune participera financièrement à la cotisation des agents à hauteur de : participation identique pour tous les agents à savoir 50% de la cotisation acquittée au titre du régime de base à adhésion obligatoire.

12. QUESTIONS DIVERSES

- « Une naissance – un arbre »
En partenariat avec la Région des Pays de la Loire, la manifestation « Une naissance -un arbre » est organisée le 7 décembre 2024.
- Association locaux-moteurs
L'association recrute en CDD à temps partiel (revenu d'appoint) des habitants-relais pour démarcher les propriétaires ou locataires, afin de communiquer sur les dispositifs d'amélioration de l'habitant.
- Cérémonie du 11 novembre
Le site de la Délégation Militaire de Maine et Loire a publié une photo de la cérémonie du 11 novembre qui s'est déroulée à La Plaine.
- Premier marché de Noël organisé par le Club Loisirs et Amitié
Le dimanche 17 décembre 2024, à la salle de sports, le Club Loisirs et Amitié organisera son premier marché de Noël. Une trentaine d'exposants y sont attendus.
- Les prochaines séances du Conseil Municipal se dérouleront le 9 décembre 2024, 13 janvier 2025, 10 février 2025, 10 mars 2024, 14 avril 2025, 12 mai 2025 et 16 juin 2025, à 20 heures.

Plus d'autres questions n'étant posées et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance levée à 22h50.

Signature des présents

Le Maire,
Mme BARBAULT Sylvie

Le Secrétaire de séance,
M. Jocelyn GEAIS